



**Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL**  
**Siège social : rue du Luxembourg, 15 – 6900 Marche-en-Famenne**  
**Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com) – N° BCE : 0680.919.907**

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2019**

### **Présents :**

#### **Province de Namur**

- Ferrière Terry , SSM Provincial Andenne
- Legros Murielle , SSM Provincial Ciney
- Rossion Catherine, SSM Provincial Couvin
- Barré Nicolas, SSM Provincial Dinant
- Famrée Caroline, SSM Provincial Namur Balances
- Casseau Catherine, SSM Provincial Namur Astrid
- Dambly Chantal, SSM Provincial Tamines
- Lardot Delphine, SSM Provincial Beauraing
- Dethy Christine, SSM Jambes
- Vincart Véronique, SSM Tamines
- Bodson Annick, SSM Tamines
- Baye Emilie, SSM Astrid

#### **Province de Luxembourg**

- Meunier Sophie, SSM Libramont

#### **Province du Brabant Wallon**

- Rozenberg Alain, SSM « Les Safrans » Braine l'Alleud
- De Sutter Bernadette, SSM CPAS Nivelles
- Van Assche Sandrine, SSM Provincial Nivelles
- Van Tichelen Benoit, SSM « Entre Mots » Ottignies
- Theys Dominique, SSM Wavre

#### **Province du Hainaut**

- Quenon Joëlle, SSM « La Passerelle » Ath
- Deltour Chantal, SSM Charleroi
- Bougard Delphine, SSM « L Kalaude » Dour
- Linkens Isabelle, SSM « Jolimont » Haine St Paul
- Van Duyse Vanessa, SSM « Psy chic » La Louvière

- Tomassetti Vanessa, SSM « Le Dièse » Le Roeulx
- Cammarata Isabelle, « La Pioche » Marchienne au Pont
- Lefebvre Gwennaëlle, SSM « du Tournaisis » Tournai
- Georges olivier, SSM CPAS Gosselies, SSM CPAS Charleroi
- Demouselle Olivier, SSM Provincial Colfontaine
- Leclef Hélène, SSM Provincial Courcelles
- Naze Laurence, SSM Provincial Mons
- Licour Laurence, SSM Provincial Saint Ghislain
- Lejeune Richard, SSM Provincial Mouscron

#### Province de liège

- Pratico Charlotte, SSM « Accolade enfants/ados » Liège
- Dauby Nicolas, SSM « Accolade équipe généraliste » Liège
- Pratico Charlotte, SSM « Accolade » Liège
- Dungalhoeff Catherine, SSM « Alfa » Liège
- Bouchat Françoise, SSM « Enfant-Parents » Liège
- Marchica teresa, SSM « Clips » Liège
- Liesens Vinciane, SSM « L'Accueil » huy
- Dethier Nathalie, SSM « L'Espoir » Malmedy
- Loria Salvator, SSM Seraing
- Horsch Frédéric, SSM « Léon Halkein » Visé
- Wéry Dominique Adelin, « Centre familial d'éducation » Verviers
- Gérard Thierry, SSM Verviers
- Blaffart Geoffrey, SSM Comblain au Pont, SSM Oupeye, SSM Visé
- François Eric, SSM Herstal, SSM Soumagne
- Vandormael Luc, SSMWaremme
- Duchene delphine, SSM « Le Taquet » Montegnée

#### Excusés

##### Province du Hainaut

- Giorgi Anna-Maria, SSM « Le Padelin » Mons, procuration à Isabelle Linkens
- Bellet Christophe, SSM Montignies-sur-Sambre, procuration à Isabelle Cammarata
- Libert Sandra, SSM Soignies procuration à Vanessa Tomassetti
- Depasse rudy, SSMProvincial Binche, procuration à Richard Lejeune

##### Province de Liège

- Gigot Anne-Catherine, « Club André Baillon » Liège, procuration à Marchica Teresa
- Toussaint Isabelle, « Revers-Siajef » Liège, , procuration à Catherine Dunghelloef

#### Absents

##### Province de Namur

- Pitz Francis, SSM Jambes

##### Province du Luxembourg

- Demelenne Michaël, SSM Provinciaux d'Arlon, Bastogne, Marche-en –Famenne, Virton

### Province du Brabant Wallon

- Neuville Sandrine, SSM Louvain-la-Neuve

### Province du Hainaut

- Pourtois Véronique, SSM »Ariane » Morlanwelz
- T'Kindt Olivier, SSM Provincial Ath
- Anciaux Stephanie, SSM Provincial Charleroi
- Vandenberghe Nathalie, SSM Provincial Tournai

### Province de Liège

- Lange Alizée, SSM CPAS Flémalle
- Van Der vecken Sonia, SSM « Psycuo J » Liège

### Psytoyens

- Tornabene Frédéric

RQ : La liste des présents non mandataires est incomplète.

---

## **1. Approbation du PV du 28 juin 2018**

- Ajouter dans les présents : Nicolas Dauby et Charlotte Patrico du SSM Accolade
- Point 6, Salvatore Loria pour la Province de Liège

Le PV est approuvé

## **2. Présentation des activités du 2<sup>ème</sup> semestre 2018**

### **Les Commissions**

*(Power point)*

#### Commission éthique et clinique

- Sortir de l'urgence et aborder des thèmes spécifiques à la clinique en SSM;
- Thème de la temporalité du travail clinique en SSM;  
Questionnaire sur « l'organisation des soins de santé mentale dans la population belge adulte »:  
Rencontre avec le Prof Lorant  
Réunion mensuelle, avec 15 participants /réunion en moyenne
- Thème de l'évaluation des SSM (avec la participation du Crésam),  
2 grands niveaux d'évaluation des SSM et plusieurs sous-niveaux:
  - L'évaluation du fonctionnement des SSM*
    - *par l'équipe avec statistiques internes et réflexions qualitatives*
    - *par les usagers*
    - *par les services partenaires*
  - L'évaluation du suivi clinique*

- avec l'équipe et le DT
- avec l'usager dans le décours du suivi (modalités à définir par les cliniciens et pas par le Gouvernement)
- avec les formateurs et superviseurs

**=> La commission continue ses travaux pour approfondir et affiner les modalités d'évaluation du fonctionnement des SSM et des suivis cliniques pour faire une proposition à la FéWaSSM et à la Région Wallonne**

#### Commission stratégique et politique

3 Réunions ont eu lieu (11/09; 18/10; 04/12)

Objets:

A. En lien avec l'évolution des travaux sur le Décret:

- Stratégie et mobilisation pour faire entendre la voix de la Fédé:

\* Ponctuelle : exemple Journée Crésam

\* De façon plus générale : atteindre les décideurs, le tout public, nos publics

cibles:

- Visibilité dans les médias : différentes pistes: capsules vidéos, passages radio/TV en profitant de l'actualité, pièce de théâtre avec les usagers, ...

- Site de la Fédé

- 1 Journée « Porte-ouvertes » commune à tous les SSM à coupler avec une Action Presse.

B. Vigilance par rapport à l'actualité: potentiellement chaque membre de la Fédé + 3 membres de la Commission

C. Pistes relatives à des difficultés rencontrées par plusieurs SSM:

- Manque de psychiatres: mutualisation d'un stagiaire assistant en psychiatrie

- Agenda électronique et recueil de données AViQ (cf. la CAF) : participation de plusieurs membres aux groupes de travail Déphi et Topaz

D. Réflexion sur la revalorisation de la Fonction de D.A.

#### Commission Administrative et Financière

24 membres

7 réunions de la commission

2 réunions en délégation de la commission à l'AviQ

Echange d'expériences :

- Tarifications appliquées au sein des services (consultations de couple, de famille, individuelle, expertises, bilans, institutions externes, psychiatres et pédo-psy, concertations, A.S., autres fonctions, tiers payant, ...)
- Pratiques sur l'introduction des comptes d'exploitation
- Rémunération des psychiatres

Echange sur divers thèmes :

- Informatisation des services et coût que cela entraîne : interpellation à l'AviQ, proposition de rédiger une subvention facultative commune, nombreuses

questions soulevées quant à l'utilisation par la suite de la subvention : comment procéder ?

- RGPD : s'organiser, gérer et sécuriser la récolte et le traitement des données, quelles procédures mettre en place
- Logiciels informatiques : Déphi, Topaz : plusieurs services recherchent un logiciel qui serait adapté à la réalité et aux besoins des SSM.

Dans le cadre de l'AP de décret :

- Rappel 1<sup>ère</sup> proposition financière au forfait
- Depuis, réforme pour une amélioration de la situation financière des SSM : augmenter les frais de fonctionnement, couvrir les obligations de droit social non couvertes, revalorisation des psychiatres et DA
- Propositions pour une tarification des prestations
- Rédaction de l'interpellation et du tract pour la journée organisée par le Crésam lors de la semaine de la santé Mentale
- Retour régulier des travaux de la délégation de la FéWaSSM

Avec l'AVIQ : nombreuses interpellations

- ANM 2017 : montants délivrés en janvier 2018 : demande qu'ils puissent être utilisés en 2018 si pas fait en 2017
- Indexation de l'avance 2017 qui n'avait pas eu lieu
- Rappel régulier des échéances et suivi autour des décomptes et avances de subventions

Prochains thèmes :

- RGPD : inviter un expert pour nous donner les informations utiles et répondre à nos questions
- Topaz : présentation du logiciel
- Subside pour l'informatisation des services
- PSSM : texte commun pour la CAF

#### Groupe de travail des Directeurs Thérapeutiques

- GT né dans le cadre de l'AP de décret
- 3 réunions du GT
- Entre 5 et 15 participants

Les médecins renforcent donc leur volonté « d'utiliser » la FéWaSSM pour porter la parole des médecins en SSM.

1<sup>ère</sup> réunion : AP de décret : positions

- Sur l'obligation, pour chaque patient, d'un suivi psychologique ou psychiatrique  
→ engagement du DT à valider l'indication de l'accueil dans le service même si ce n'est pas le psychologue ou le psychiatre qui assure le suivi
- Sur les publics prioritaires, définition proposée au Cabinet

2<sup>ème</sup> réunion :

- Information sur le travail de la délégation et sur les priorités de refinancement des moyens
- le DT dans le décret

3<sup>ème</sup> réunion :

- L'évaluation

Souhait des DT de maintenir des rencontres, échanges d'expérience, informations, actualités... animés par la FéWaSSM

## **Avant-projet de Décret**

### Processus

- Mandat de l'AG du 28/06/2018: « poursuivre le travail d'écriture du décret, si la simulation financière est positive et qu'on exige co-écriture des arrêtés »
- Juillet 2018: la FéWaSSM met fin au processus de l'APD vu que ces conditions ne sont plus remplies. Le cabinet nous informe que de son côté il ne peut poursuivre.
- Septembre 2018: Information du passage en 1<sup>ère</sup> lecture le 20/09/2018 et de la mise en place d'un groupe de travail (6 réunions) sur les arrêtés du nouveau décret
- Le CA prend acte et décide une double stratégie:
  - être présent au groupe élargi (FEWASSM, Syndicats, administration, cabinet, UNESSA, Santhéa, usagers) sur la rédaction des arrêtés
  - déployer des actions en vue de faire entendre notre position
- La rencontre avec la ministre en octobre 2018 => différentes propositions émergent (FF, Publics prioritaires, mode de financement, Obligations Légales, utilisation du non consommé). La Ministre s'engage à une réécriture de l'exposé des motifs, valorisation des frais de fonctionnement et à des moyens complémentaires pour les publics prioritaires;
  - Les réunions prévues sur les arrêtés deviennent des réunions sur le texte du projet de décret suite à la rencontre FEWASSM/cabinet
  - La dernière réunion du 18 janvier est annulée par le cabinet

### Les actions

- Préparation d'un dossier de presse avec, notamment, l'écriture d'un texte déplorant l'exposé des motifs.
  - Contact presse : 2 articles publiés suite à une 1<sup>ère</sup> rencontre avec un Journaliste
  - Mobilisation en nombre lors de la semaine de la santé mentale. Accord d'un temps d'intervention lors du colloque du 8 octobre avec distribution d'un tract lors de l'accueil et lecture du texte en fin de journée.
  - Préparation d'actions en cas de passage en 2<sup>ème</sup> lecture prévu début novembre :
- Rédaction d'un communiqué de presse à envoyer à l'ensemble de la presse indiquant un rassemblement devant le Gouvernement Wallon.
- Réécriture d'un texte sur base du 1<sup>er</sup> , en affinant notre position sur l'avant-projet de décret, en l'état.
- Projet d'envoyer le communiqué de presse et le nouveau texte à l'ensemble des Ministres du Gouvernement ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires
- Projet d'inviter l'ensemble du secteur à un rassemblement devant le Gouvernement.
- Quelques jours avant le lancement de ces actions, le Cabinet nous informe que le passage en 2<sup>ème</sup> lecture est reporté

- Suspension des actions au vu de cette information tout en maintenant une vigilance importante

### Le Texte

- Population du SSM : « *Le service de santé mentale prend en charge les personnes qui répondent aux conditions suivantes : 1° qui présentent des difficultés psychologiques ou des troubles psychiatriques ; 2° qui soit nécessitent une approche pluridisciplinaire, soit sont dans une situation de précarité financière. Si le service de santé mentale n'est pas en mesure de répondre à chaque demande de prise en charge : 1° il prend en charge d'abord les usagers en situation de précarité psychique, financière ou sociale ; 2° il réoriente autant que possible les autres usagers* »
- le Public Prioritaire: on passe de la notion de public prioritaire à celle de public envoyé par des services prioritaires dans une proportion qui reste à définir
- => hôpitaux psychiatriques, services d'urgences, prisons, EDS, secteur de l'enfance (SAJ, SPJ, AMO, école, PMS,...)
- Place des usagers : comment mieux prendre en compte l'avis de l'utilisateur sur le fonctionnement du service?
- Place dans le Réseau : augmenter la participation des SSM dans les réseaux ... ceux-ci doivent encore être définis
- Clarification de la fonction de direction thérapeutique
- Evaluation
- Financement:
  - abandon d'un financement au forfait
  - augmentation de l'enveloppe globale de 2 Millions:
    - augmentation des frais de fonctionnement (un montant fixe et un montant par ETP (540.000€)
    - valorisation de la fonction psychiatrique (8%)
    - prise en compte des obligations légales
    - Revalorisation de la prime des DA de 10%
  - Participation financière des usagers => volonté du cabinet de ne pas augmenter la participation actuelle et d'introduire un tarif intermédiaire de 3 euros pour les personnes qui gagnent moins que le salaire minimum garanti et qui ne bénéficient plus du remboursement de la complémentaire (mutuelle)=> La FEWASSM s'y oppose

### **Commentaires et questions de l'assemblée**

- Concernant la fonction DA : S'il n'y a pas de psychiatre, la responsabilité est-elle reportée sur le DA , quelle sont ses responsabilités et comment est-ce valorisé ?
- Peut-on revendiquer le barème repris dans la commission paritaire 332 pour la fonction DA ?
- Ne faut-il pas revoir également le barème et le diplôme pour la fonction de secrétaire/accueillante qui a un rôle de soutien à la fonction DA ?
- Les sexologues pourront-ils encore faire partie des équipes AICS, ce n'est pas repris dans le Décret.
- Le titre de pédopsychiatre n'est pas repris. Au niveau académique, il y a une différence dans le cursus entre psychiatre et pédopsychiatre mais qui n'est pas reconnu au

fédéral. Pour l'Inami il n'y a pas de différence. Il faut être attentif à ne pas évincer la notion de pédopsychiatrie afin de préserver la place de la clinique infantile.

- La participation au groupe de travail sur les arrêtés permet-elle de faire des actions en parallèle ?
- Que font Santhéa et Unessa dans ce groupe de travail ? Pour rappel, c'est le Cabinet qui a désigné les participants, la Féwassm n'a pas eu le droit de regard sur la composition.
- La commission clinique a fait une proposition de changement d'article concernant l'évaluation avec le patient . Pourquoi n'est-il pas repris dans l'APD ? Les propositions sont faites et défendues lors des réunions au Cabinet.
- Pourquoi la Féwassm ne fait-elle pas des actions plus visibles ( manifestation...) ? Un mandataire précisera que la Féwassm c'est nous tous et que tout ne doit pas reposer sur le CA.
- Y aurait-il possibilité de délocaliser les commissions car le temps de déplacement est un frein à la participation ?
- Il y a risque de changement de paradigme , être dans une logique de rentabilité et d'efficacité.

### **Propositions**

- Ecrire à la Ministre en reprenant les points de désaccord et solliciter une rencontre
- Invitation à tous les PO d'interpeller leurs parlementaires
- Continuer à énoncer ce qu'on fait ( difficile pour l'instant de « dénoncer » car on n'a pas suffisamment d'infos).

### **3. Divers**

La Féwassm a obtenu une subvention facultative pour l'engagement d'un coordinateur. L'appel à candidatures a été fait, celles-ci doivent être rentrées pour le 15 février. Il s'agit d'un CDD que nous espérons renouvelable.

La séance est levée